

POUR LA LIBERTÉ D'INFORMER ET D'ÊTRE INFORMÉS !
POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION CONTRE UNE LOI LIBERTICIDE !

Ce mardi 17 novembre 2020, le groupe LREM a présenté et fait voter en séance publique sa proposition de loi sur la sécurité globale. Ce texte s'inscrit dans la foulée du Schéma national du maintien de l'ordre promulgué le 16 septembre dernier par le ministre de l'Intérieur.

L'article 24 de cette proposition de loi interdit à toute personne de diffuser « l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale, autre que son numéro d'identification individuel, lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police » et que cette diffusion a pour « but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ».

En réalité le fait de diffuser l'image notamment en direct serait donc, de fait, quasiment impossible.

Le seul fait de filmer ou photographier conduira à des d'interpellations et des violences par les forces de l'ordre comme c'est déjà trop souvent le cas aujourd'hui.

Clairement, ce sont non seulement les journalistes, reporters-photo, reporters d'images, documentaristes, membres d'observatoires citoyens qui sont visés, mais aussi quiconque, qui avec son téléphone portable prendra des photos, notamment lors de manifestations ou mouvements sociaux.

Comment caractériser l'intention ? Comment prendre le risque que quelqu'un d'autre se serve des images pour nuire ? L'autocensure sera massive dans les médias et sur les plateformes.

En revanche, les membres des forces de l'ordre pourront tout à loisir filmer ou photographier la population.

La démarche des député-e-s LREM porteurs-euses de cette proposition relaie la volonté du gouvernement qui entend museler la liberté d'informer, de s'exprimer et par là-même de manifester.

Aussi, les organisations syndicales de journalistes SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO, la Fédération internationale des journalistes, la Fédération européenne des journalistes, ainsi que la Ligue des droits de l'Homme (LDH) et un grand nombre d'organisations professionnelles, d'associations et de collectifs ont appelé à un rassemblement mardi 17 novembre place Edouard-Herriot, derrière l'Assemblée nationale, et samedi 21 novembre.

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, était présente à ce rassemblement à l'Assemblée nationale.

De plus, lors des discussions sur la loi de programmation de la recherche (LPPR), s'est glissé un article punissant l'occupation des campus universitaires de peines allant jusqu'à 3 ans de prison et 45.000 euros d'amende ! Le gouvernement remet en cause les libertés syndicales et le principe même de la liberté d'expression sur les campus. Avec des telles peines encourues, il s'agit bien de faire taire des bastions d'opposition aux gouvernements successifs depuis Mai 68. En Espagne, les lois baillons interdisent de filmer les forces de l'ordre, ce qui provoque une augmentation des « bavures », et l'abandon du filmage par nombre de journalistes, face aux confiscations de matériels.

La facilitation du recours à une mesure exceptionnelle, telle que des audiences en visioconférence, déjà utilisées contre les migrants, dégrade le système de justice et provoque la révolte des avocats et des magistrats et de leurs associations.

Bien que le gouvernement ait délibérément maintenu ces débats parlementaires en pleine période de confinement, nous refusons d'être bâillonnés.

Les manifestations ont été importantes, samedi 21 novembre : 1500 à Lorient, au moins 10 000 à Paris, 10 000 à Toulouse, etc... : **NOUS NE LÂCHERONS PAS**

Avec la LDH, les organisations signataires, association et syndicats, soutenues par les organisations politiques, appellent à se rassembler, dans le strict respect des règles sanitaires : distanciation de 1 mètre et port du masque obligatoire.

SAMEDI 28 NOVEMBRE 15H, A VANNES, ESPLANADE DU PORT

Liste des signataires

Associations : AFPS 56 ; Attac 56 ; Cause Commune 56 ; La Cimade Vannes ; La Libre Pensée 56 ; Ligue des Droits de l'Homme ; Stop nucléaire 56 Trawalc'h ; RESF 56 ; groupe libertaire René Lochu (Vannes)

Syndicats : FNEC-PP FO 56 ; FSU 56 ; Solidaires 56 ; Union locale CGT du Pays de Vannes ; confédération paysanne 56

Organisations politiques : EELV ; PCF 56 ; PCF Section Auray ; PCF Section Auray ; France Insoumise Groupe Saint-Avé TEVE.FI ; France Insoumise Groupe Vannes Pencallet ; France Insoumise Groupe Séné Insoumis ; Parti Socialiste de Vannes